



N° 8538-2017/1-ACTS/ DES

Date du :

Rapport de présentation

OBJET : nombre de prix de la province Sud d'encouragement à la recherche pouvant être attribués au titre de l'année 2017 année universitaire 2017-2018 (métropole) ou 2018 (Nouvelle-Calédonie)

PJ : Projet de délibération

Le prix de la province Sud d'encouragement à la recherche (P.E.R.) a été créé par la délibération n° 44-98/APS du 18 novembre 1998 pour encourager les étudiants qui préparent une thèse ou un travail de recherche présentant un intérêt pour la Nouvelle-Calédonie et plus particulièrement la province Sud.

Depuis 1999, cinquante-quatre prix ont été décernés ; trente huit étudiants ont déjà soutenu leur thèse, deux étudiants prévoient leur soutenance en 2017, onze étudiants sont actuellement en cours de thèse, deux étudiants ont interrompu leur travail pour des raisons de santé, une étudiante n'est plus en mesure de soutenir sa thèse. L'an dernier trois prix ont été primés.

Le prix d'encouragement à la recherche inclut :

- Une allocation mensuelle durant 36 mois dont le montant est de 191 000 francs CFP ;
- La prise en charge d'un voyage aller-retour, par voie aérienne, de Nouméa à la ville universitaire ou au centre de recherches le plus proche du lieu où l'étudiant est amené à se rendre pour les besoins de ses études, ou, pour les étudiants inscrits dans une autre université, la prise en charge, pour les besoins des études, d'un voyage aller-retour, par voie aérienne, de l'aéroport le plus proche du lieu où est implantée l'université jusqu'à Nouméa ;
- La prise en charge des cotisations CAFAT d'assurance maladie-maternité et de la mutuelle complémentaire pour les lauréats inscrits à l'Université de Nouvelle-Calédonie.

Ce prix concerne annuellement en cumulé et en moyenne neuf étudiants. Le coût total estimé pour 2017 est de vingt millions six cent vingt-huit mille francs CFP.

Le nombre de prix susceptibles d'être attribués est fixé chaque année par le Bureau de l'Assemblée de la province Sud.

Il est proposé pour l'année 2017 de reconduire ce nombre de prix à trois.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.